

**COMMENT RESERVER UN
SEJOUR...**

**LES MODALITES
DE PRE-RESERVATION.....**

**VOTRE
RESERVATION.....**

**VOTRE
ACCUEIL....**

NEIGE ET SOLEIL-LES SYBELLES
LOCATIONS, SPECIALISTE DE LA
LOCATION DE CHALET DE
CHARME ET DE TRADITION....

LES SYBELLES LOCATIONS VOUS
SOUHAITE LA BIENVENUE ET UN
AGREABLE SEJOUR

WELCOMES YOU AND WISHES
YOU A GOOD STAY

LSL VOUS PROPOSE DES
LOCATIONS OU VOUS
APPRECIEREZ LE VRAI CHARME
DES CHALETS DE MONTAGNE

*SELECTIONNES POUR VOUS OU
VOUS POURREZ PROFITER
PLEINEMENT DE VOTRE
SEJOUR.*

*C'EST LA CERTITUDE DE
PARTAGER DES MOMENTS
INOUBLIABLES...*

*Si un de nos chalets retient votre
attention, assurez-vous que la période
est encore libre en envoyant un e-mail.*

*En effet sur plusieurs sites notamment
à l'étranger les paiements se font en
ligne.*

Le site :

www.neigesoleil.com

www.neigesoleil.fr

www.lessybelles.fr

www.lessybelleslocations.fr

www.lessybelleslocations.com

www.lessibelleslocations.com

www.lessibelleslocations.fr

Par e-mail :

***Locations-
chalets.neigeetsoleil@wanadoo.fr***

Par téléphone :

06.60.85.36.90.

Les Réservations se font uniquement par internet, par les sites supports ou directement à partir de nos sites.

L'accueil téléphonique se fait aux heures de bureau :

de 8 heures à 19 heures, tous les jours.

L'accueil Internet tous les jours de 8 heures à 21 heures.

Pour vos demandes d'informations :

Faites-nous parvenir un e-mail indiquant :

- *La date exacte du séjour. Votre nom, prénom, votre adresse postale complète, votre téléphone fixe et portable.*

. *Précisez le nombre de personnes qui séjourneront :*

---- *adultes,*

----*enfants de 2 à 12 ans,*

---- *enfants de 12 à 16 ans,*

---- *enfants de moins de 2 ans.*

Capacité d'accueil des locations :

Les chalets ne peuvent accueillir plus de personnes que la capacité qui est proposée .

Les tarifs des séjours sont bases sur le nombre de personnes . Lorsque le prix du séjour a été entériné et si le client souhaite plus tard rajouter des personnes un accord préalable est obligatoire doit être donné par écrit pour validation.

*Un supplément sera dû par le client.
Toute modification à la hausse du nombre de personnes par rapport aux informations au moment de la réservation entrainera un supplément.
Toute modification à la baisse du nombre de personnes par rapport aux informations de la réservation*

n'entraînera pas de remise sur le séjour.

OFFRE DE PRIX :

Dès la réception de votre demande de séjour une offre de prix vous sera expédiée par e-mail dans la journée et au maximum sous 24 heures avec l'envoi des modalités pour entériner la réservation.

OPTION :

Nous ne prenons pas d'option par téléphone.

SEJOUR DU SAMEDI AU SAMEDI :

En règle générale, les locations se font du samedi au samedi.

SEJOUR DU DIMANCHE AU DIMANCHE :

Selon les périodes, il est possible d'envisager une arrivée ou un départ autre que le samedi.

WEEK END :

Nous acceptons de faire les week ends 1/2/3/4 nuits.

Un week end traditionnel se fait du vendredi matin ou après-midi au dimanche matin ou après-midi.

Les week ends peuvent débuter le mercredi ou jeudi et se terminer le lundi ou mardi.

DEMI-PENSION ET PENSION COMPLETE :

POUR LES CHALETS LES SYBELLES DEMI-PENSION POSSIBLE.

PRE-RESERVATION :

Dès la réception de votre e-mail nous informant que vous souhaitez réserver

le chalet ou l'appartement et à partir du moment où votre fiche client est remplie complètement avec toutes les informations nécessaires au traitement de votre demande, celui-ci est pris en compte, le séjour est bloqué et les modalités de règlement des arrhes sont aussitôt envoyées par e-mail.

Une réservation devient définitive après la réception des arrhes, en règle générale 25 pour cent. Si c'est une demande de séjour de dernière minute à 10 jours de l'arrivée, la totalité du séjour est demandé lors de la procédure de réservation.

Un délai de 72 heures pour l'envoi des arrhes vous est accordé si votre

règlement se fait par chèque, sauf pour les virements ou il vous suffit dans ce délai de nous envoyer par e-mail le justificatif de versement de la banque.

Par PAYPAL ou le serveur de la Société générale, le règlement est immédiat, des frais éventuels de transaction sont supportés par le client

Le règlement des arrhes peut se faire par :

chèque bancaire ou postal,

virement bancaire ou postal,

virement international,

Paiement par CB sur le site sécurisé de Paypal

Sur le site de la Société générale.(en cours d'installation).

Paiement par CB sur le site d'ABRITEL ou nous sommes partenaires privilégiés. La transaction est totalement sécurisée.

Pour régler votre séjour sur le serveur CB Abritel, il vous suffit de nous demander les modalités.

Le règlement peut se faire en chèques ANCV.

Le libellé de l'ordre des chèques ou des virements vous sera adressé au moment du règlement.

•

Idem pour les coordonnées bancaires ou internationales.

Des facilités de paiement peuvent être faites après accord pour un échelonnement des arrhes et des soldes.

VOTRE RESERVATION DEVIENT DEFINITIVE :

Dès la réception des arrhes.

Après la réception des arrhes, le jour même un accusé de réception du règlement est fait par e-mail vous confirmant ainsi la réservation définitive du séjour dans les conditions pré-citées lors de la pré-réservation.

Un contrat de location est ensuite envoyé à votre adresse postale réitérant les termes de la pré-réservation.

Frais de dossier :

Au prix du séjour se rajoute des frais de dossiers.

En règle générale pour un chalet ou un appartement selon la période et la capacité le montant des frais de dossier qui se rajoutent au prix du séjour varient de 30 euros à 45 euros.

Animaux :

Ceux-ci sont acceptés à condition d'en faire la demande préalable.

Le coût est de 30 euros par animal.

*Le contrat de location est signé par les deux parties et réexpédié par vos soins dûment signé et complété sous huitaine à l'adresse de **NEIGE ET SOLEIL/LES SYBELLES LOCATIONS.***

En complétant le contrat de location, vous aurez alors la possibilité de réserver des prestations complémentaires.

VOTRE DATE DE SEJOUR APPROCHE :

5 semaines avant votre arrivée, nous reprendrons contact avec vous pour vous aider à préparer votre séjour.....

5 semaines avant votre arrivée, vous recevrez un e-mail vous invitant à régler le solde de votre séjour et à nous faire parvenir votre attestation d'assurance villégiature.

Le solde est payable 35 jours avant l'arrivée selon les termes du contrat de location signé par vos soins.

Le règlement du solde se fait :

Par chèque bancaire ou postal

Virement bancaire ou postal

Virement international

Paiement par CB sur le site sécurisé de Paypal

Sur le site de la Société générale (en cours d'installation).

En paiement par chèques vacances 40 jours avant votre arrivée.

Le libellé de l'ordre des chèques et des virements vous sera communiqué en même temps que la relance faite 5 semaines avant.

Idem pour les coordonnées bancaires ou internationales.

A 72 HEURES DE VOTRE ARRIVEE :

A 72 heures de votre arrivée et si votre dossier est à jour et conforme, vous

recevrez les modalités pour votre arrivée.

A charge pour vous de nous informer de votre heure d'arrivée qui est envisagée.

LE JOUR DE VOTRE ARRIVEE :

Il est convenu de nous envoyer un sms en cours de route pour confirmer que l'heure d'arrivée fixée sera respectée. Les aléas de la route peuvent provoquer des empêchements. Les gestionnaires ont aussi des contraintes de fin de travail ou des obligations sur d'autres locations ou sur d'autres stations.

Vous garderez un double du contrat pour la remise des clefs lors de votre arrivée . (l'original ayant été signé et réexpédié à Neige et Soleil/Les Sybelles Locations sous huitaine au moment de la réservation

En règle générale, les charges à prévoir selon les chalets sont la consommation réelle EDF, la consommation d'eau pour les chalets ayant un jacuzzi ou spa, les taxes de séjour.

Une caution sera demandée comme en fait mention le contrat de location pour couvrir les éventuels manquants. Celle-ci est remise obligatoirement 35 jours avant votre arrivée comme toutes les autres formalites préalables.

La caution sert au remplacement de la casse éventuelle de matériel, de mobilier, de vaisselle, d'électro-ménager, les détériorations, les désordres dans le chalet au départ du client ou un nettoyage mal ou non effectué ou pour des charges qui resteraient impayées à la sortie.

ATTESTATION D'ASSURANCE
VILLEGATURE :

Une attestation d'assurance villégiature vous sera demandée pour votre séjour.

Celle-ci est délivrée gratuitement par votre compagnie d'assurance et sera remise au moment du règlement du solde.

Selon les chalets et les stations des prestations payantes sont mises à disposition des clients telles que :

-Bois de chauffage

-Ménage en fin de séjour

-Location de draps et du linge, prestataire

-Kit câlin avec accessoires pour les bébés etc...

Les tarifs sont déclinés dans le contrat de location.

ASSURANCE ANNULATION DE SEJOUR :

Il vous est possible de souscrire à une assurance ANNULATION DE SEJOUR ;

Celle-ci vous préserve en cas d'annulation de votre séjour pour des raisons personnelles ou cas de force majeure.

Si vous souhaitez souscrire une telle assurance, nous vous mettrons en contact avec notre partenaire.

**VOTRE PROCHAINE
RESERVATION :**

***POUR LES GRANDS CHALETS ET
LES GRANDS APPARTEMENTS,
LES DEMANDES DE
RESERVATIONS SONT TRES
NOMBREUSES.....***

L'HIVER.....

***POUR L'HIVER...LES
RESERVATIONS SELON LES
PERIODES DEBUTENT ENTRE 4
ET 10 MOIS AVANT LES DATES DE
SEJOUR***

L'ETE.....

***EN ETE POUR JUILLET ET AOUT
LES CHALETS SONT TRES
DEMANDES. LES DEMANDES DE
RESERVATIONS SE FONT ENTRE
4 ET 6 MOIS AVANT LA DATE DE
SEJOUR.....***